



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



2 octobre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le deux octobre deux-mille-dix-sept (2 octobre 2017) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MM Le conseiller Patrice Charette
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Claude Nantel

Sont absents : MM Le maire Gilbert Brassard
Le conseiller Gaétan Marier

Sous la présidence du maire suppléant, monsieur Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire suppléant déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 269.10.2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
 - 6.1. Appel d'offres numéro 2017-11 relatif à des travaux de pavage au centre communautaire : Octroi de contrat;
 - 6.2. Travaux relatifs à l'appel d'offres numéro 2017-05 : Approbation des comptes soumis et des modifications;
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Rémunération du personnel électoral et autorisation de dépenses;
 - 7.2. Programmation de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);



- 7.3. Affichage d'un poste de concierge à temps partiel;
- 8. Travaux publics**
- 8.1. Offre des services professionnels en ingénierie pour le bouclage du réseau d'aqueduc et le prolongement du réseau d'égout sanitaire entre le boulevard Curé-Labelle et le chemin Brousseau;
- 8.2. Offre de services professionnels pour une étude écologique pour le bouclage du réseau d'aqueduc et le prolongement du réseau d'égout sanitaire entre le boulevard Curé-Labelle et le chemin Brousseau;
- 8.3. Appropriation de fonds pour des travaux de pavage d'une section de la montée Fugère;
- 9. Urbanisme et environnement**
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
- 11.1. Aide financière pour le déneigement de la rive ouest du lac Labelle (secteur du Lac-à-la-Truite) et appropriation de fonds;
- 11.2. Autorisation de dépense et appropriation de fonds pour l'achat d'équipement de sonorisation et d'éclairage pour la chapelle;
- 11.3. Souper bénéfice de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut;
- 11.4. La Grande guignolée des médias;
- 12. Bibliothèque**
- 12.1. Protocole d'entente entre la Municipalité de Labelle, le réseau BIBLIO des Laurentides et la Commission scolaire des Laurentides;
- 13. Période de questions et réponses**
- 14. Avis de motion et règlements**
- 15. Comptes**
- 15.1. Approbation des comptes du mois de septembre 2017;
- 15.2. Ratification de la liste des déboursés;
- 15.3. Dépôt des états comparatifs au 31 août 2017
- 16. Varia**
- 17. Période de questions et réponses**
- 18. Levée de la séance ordinaire**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

5. **RÉS. 270.10.2017 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017 soit approuvé tel que rédigé par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée



6.1 RÉS. 271.10.2017 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-11 RELATIF À DES TRAVAUX DE PAVAGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 249.09.2017 mandatant la directrice générale et le directeur des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de pavage sur le stationnement du centre communautaire;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des deux (2) soumissions reçues et ouvertes le 29 septembre dernier à 11 h 00, soient :

SOUSSIONNAIRE JOUR ET HEURE DE RÉCEPTION	PRIX AVEC TAXES
<i>ASPHALTE BÉLANGER INC. 28 septembre 2017 à 16 h 10</i>	35 872,20 \$
<i>LEGD INC. 29 septembre 2017 à 10 h 14</i>	31 761,84 \$

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil municipal adjuge le contrat relatif à des travaux de pavage sur le stationnement du centre communautaire à «LEGD inc. » le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 27 625 \$, plus les taxes, le tout selon leur soumission datée du 29 septembre 2017.

Que ces travaux soient réalisés conformément à l'appel d'offres numéro 2017-11 et aux documents de soumissions s'y rapportant.

Qu'à moins d'avis contraire par la Municipalité, les travaux devront se terminer au plus tard le 30 octobre 2017.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que ces dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt numéro 2017-278 (avec l'aide financière du Programme PIC 150).

Adoptée

6.2 RÉS. 272.10.2017 TRAVAUX RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-05 : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS ET DES MODIFICATIONS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de paiement numéro 2 au Groupe Piché construction inc. au montant total de 107 236,65 \$ incluant les taxes, conformément au certificat préparé par Mary-Ève Labelle, architecte, en date du 29 septembre 2017.



D'entériner l'acceptation de l'avenant de modification numéro 2 incluant une augmentation de 5 899,38 \$ plus les taxes pour les projets de modification numéros 2 et 3, ce qui porte le total des avenants de modification à une diminution de 24 789,12 \$;

Que ces dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt numéro 2017-278 (avec l'aide financière du Programme PIC 150).

Adoptée

7.1

RÉS. 273.10.2017 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL ET AUTORISATION DE DÉPENSES

CONSIDÉRANT QU'une élection générale est prévue pour le 5 novembre prochain et qu'il y a lieu d'établir la rémunération du personnel électoral;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la rémunération du personnel électoral soit la suivante :

Président d'élection 1 ^{re} étape, montant forfaitaire : organisation, avis publics, planification, séance informelle et préparation de la liste électorale :	1000 \$
2 ^e étape, (si scrutin), montant forfaitaire : révision de la liste électorale, rencontre des candidats, formation du personnel et préparation du vote par correspondance :	600 \$
Vote par anticipation et vote itinérant :	600 \$
Scrutin :	600 \$
Total pour le président d'élection :	2 800 \$
Secrétaire d'élection 75 % du président	2 100 \$
Adjoint au président d'élection 50 % du président	1 400 \$
Scrutateur vote anticipation, scrutin, formation et dépouillement	15 \$/h
Secrétaire vote anticipation, scrutin, formation et dépouillement	14 \$/h
Membre table de vérification d'identité vote anticipation, scrutin et formation	12 \$/h
Membre commission de révision (membres externes) tenue de la commission et formation	16 \$/h
Réserviste (disponibilité pour toute la journée)	12 \$/h

Que la rémunération du personnel régulier de la Municipalité affectée à diverses tâches reliées au processus électoral durant les heures normales de travail soit celle habituellement accordée à cet employé suivant la convention collective en vigueur ou son contrat de travail. Que pour tout travail effectué en dehors des heures normales de travail, la rémunération spécifiée à la grille ci-haut soit appliquée.

Que, lorsqu'une tâche mentionnée ci-haut est réalisée par le président d'élection, le secrétaire d'élection ou l'adjoint au président d'élection, la rémunération liée à cette tâche est incluse dans son montant forfaitaire.

Que le paiement de la présente rémunération soit payable au fur et à mesure de chacune des étapes complétées.



Que le coût des repas soit assumé par la Municipalité pour tout le personnel électoral pour la journée du vote par anticipation et pour la journée du scrutin.

Que la directrice générale, en tant que présidente d'élection, soit autorisée à encourir et à payer toutes les dépenses relatives à cette élection notamment au niveau de la rémunération, du matériel, de l'information, etc.

Que la rémunération fixée par la présente résolution s'applique pour toute élection et/ou référendum subséquent, en y apportant les adaptations nécessaires, tant qu'elle n'aura pas été modifiée ou remplacée.

Adoptée

**7.2 RÉS. 274.10.2017 PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE
DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET
DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018
(TECQ)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;



QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

Adoptée

7.3 RÉS. 275.10.2017 AFFICHAGE D'UN POSTE DE CONCIERGE À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT le départ du concierge à temps partiel;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'entériner l'affichage d'un poste de concierge à temps partiel dans le journal L'Information du Nord ainsi que sur tous les sites pertinents.

Adoptée

8.1 RÉS. 276.10.2017 OFFRE DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LE BOULEVARD CURÉ-LABELLE ET LE CHEMIN BROUSSEAU

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater N. Sigouin Infra-conseils inc. pour la réalisation de travaux d'ingénierie relatifs aux travaux de bouclage du réseau d'aqueduc et le prolongement du réseau d'égout sanitaire entre le boulevard Curé-Labelle et le chemin Brousseau au montant estimé de 21 245 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de services du 27 juillet 2017.

Que les sommes nécessaires à la réalisation de ce mandat soient prises à même le programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ).

Adoptée

8.2 RÉS. 277.10.2017 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE ÉCOLOGIQUE POUR LE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LE BOULEVARD CURÉ-LABELLE ET LE CHEMIN BROUSSEAU

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



De mandater Biofilia pour la réalisation d'une étude écologique relative aux travaux de bouclage du réseau d'aqueduc et le prolongement du réseau d'égout sanitaire entre le boulevard Curé-Labelle et le chemin Brousseau au montant de 1 188,25 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de services du 27 septembre 2017.

Que les sommes nécessaires à la réalisation de ce mandat soient prises à même le programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ).

Adoptée

8.3 RÉS. 278.10.2017 APPROPRIATION DE FONDS POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE SECTION DE LA MONTÉE FUGÈRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la réalisation de travaux d'environ 200 mètres de pavage sur une section de la Montée Fugère par LEGD inc. au coût de 18 840,00 \$ plus les taxes, le tout conformément à leur offre de services du 20 septembre 2017.

Que la présente dépense soit prise à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques relatif aux carrières et sablières, poste 23-040-00-721.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 209.07.2017.

Adoptée

11.1 RÉS. 279.10.2017 AIDE FINANCIÈRE POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA RIVE OUEST DU LAC LABELLE (SECTEUR DU LAC-À-LA-TRUITE) ET APPROPRIATION DE FONDS

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des propriétaires de la Rive Ouest du Lac Labelle (APROLL) à l'effet que la Municipalité procède au déneigement des chemins desservant leur propriété ainsi que de quelques embranchements;

CONSIDÉRANT QUE, compte-tenu de la distance à parcourir, il est impensable que la Municipalité procède elle-même au déneigement de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la longueur desdits chemins est de 5,3 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE le chemin conservera un caractère public, et ce, tout au long de l'année;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser une aide financière de 25 000 \$ par année à L'Association des propriétaires de la Rive Ouest du Lac Labelle (APROLL) pour le déneigement des chemins de leurs secteurs pour les 4 prochains hivers, soient 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, payable le 1^{er} novembre de chaque année.

Cette aide financière est conditionnelle au respect de la politique de reconnaissance des organismes numéro 2008-28 et à la fourniture des documents demandés par la Municipalité dans le cadre de cette politique.



Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises pour 2017 à raison de 17 500 \$ dans le fonds d'administration, poste budgétaire 02-70190-970 et de 7 500 \$ dans l'excédent non affecté.

Adoptée

11.2 **RÉS. 280.10.2017** **AUTORISATION DE DÉPENSE ET APPROPRIATION DE FONDS POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE SONORISATION ET D'ÉCLAIRAGE POUR LA CHAPELLE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à dépenser une somme ne dépassant pas 5 250 \$ (dépense nette) pour l'achat d'équipement de sonorisation et d'éclairage et leur installation à la chapelle du centre communautaire et que cette dépense soit appropriée de l'excédent non affecté.

Adoptée

11.3 **RÉS. 281.10.2017** **SOUPER BÉNÉFICE DE LA FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES ET DES PAYS-D'EN-HAUT**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de 2 billets pour le souper bénéfique du 25 octobre 2017 de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut au Mont-Gabriel au coût de 200\$ chacun.

Que la somme liée à cette dépense soit prise à même le poste budgétaire 02-110-00-699.

Adoptée

11.4 **RÉS. 282.10.2017** **LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS**

CONSIDÉRANT la demande de *Bouffe Laurentienne, Moisson Laurentides et Centraide Gatineau-Labelle-Haute-Laurentides (GLHL)* pour tenir un point de collecte sur rue à Labelle dans le cadre de la Grande guignolée des médias;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte bénéficiera aux organismes en sécurité alimentaire de notre région;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:



D'autoriser la tenue d'un point de collecte sur rue à Labelle pour la Grande guignolée des médias, soit à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle et de la rue du Pont, entre 7h00 et 19h00 le 7 décembre 2017, en autant que le tout soit fait dans le respect des règles de base de la sécurité routière.

Adoptée

12.1 RÉS. 283.10.2017 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE, LE RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le texte du protocole d'entente entre la Municipalité de Labelle, le réseau BIBLIO des Laurentides et la Commission scolaire des Laurentides rendu nécessaire afin d'encadrer l'offre de services et assurer une meilleure utilisation des ressources de la bibliothèque municipale par les élèves et le personnel de l'école Le Tremplin.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Labelle.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

15.1 RÉS. 284.10.2017 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la Commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant quatre-cent-quarante-neuf mille cinq-cent-cinquante-sept dollars et cinquante-huit cents (449 557,58 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ ABTECH	3 519,38 \$
➤ Cégep de Saint-Laurent	3 248,04 \$
➤ Leblanc Illumination	4 335,89 \$
➤ LEGD inc.	224 870,87 \$
➤ Mabarex	15 208,89 \$
➤ Ministre des Finances (SQ)	155 530,00 \$
➤ Moteurs électriques Sainte-Agathe	10 342,00 \$
➤ MRC des Laurentides	10 409,49 \$

Adoptée



15.2 RÉS. 285.10.2017 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la Commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de deux-cent-quarante-deux mille sept-cent vingt-trois dollars et dix-huit cents (242 723,18 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 5502 à 5529 et les numéros de chèques de 40560 à 40565 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Groupe Piché construction inc.	210 359,58 \$
➤ APROLL	4 811,70 \$
➤ Hydro-Québec	2 161,62 \$
➤ Ministre du revenu du Québec	14 705,05 \$
➤ Sonic CO-OP/FCDQ carte	6 146,28 \$

Adoptée

15.3 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 AOÛT 2017

Conformément à la Loi, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états comparatifs des revenus et dépenses 2017 versus 2016 pour la période du 1^{er} janvier au 31 août et des prévisions budgétaires adoptées versus les prévisions réelles anticipées.

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

18. RÉS. 286.10.2017 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 25.

Adoptée

_(original signé) _____
Robert Bergeron
Maire suppléant

_(original signé) _____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé) _____
Robert Bergeron
Maire suppléant